

Assemblée de la transition Feuillet thématique

Mobilité

| 2022-2023 |  www.uclouvain.be/transition



**Vers des campus
à la hauteur
des enjeux de
durabilité**

Adapter nos campus et accompagner notre communauté vers une mobilité durable

CONTEXTE

La mobilité est au cœur du développement de l'Université et la conséquence de l'attrait de ses six sites. Elle doit donc faire l'objet d'une stratégie volontariste avec la double ambition d'améliorer la qualité de vie liée aux déplacements (santé, sécurité, confort, cadre de vie, équilibre vie privée/vie professionnelle) pour les membres de la communauté universitaire et de réduire sensiblement les émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

D'ailleurs, c'est bien la mobilité qui se retrouve en tête des émissions dans le bilan carbone de l'UCLouvain. De fait, en 2017, elle représentait 54 % des émissions de l'Université. En 2021, année « Covid », cette part est passée à 51 %, avec une réduction significative de 25 % de l'empreinte carbone pour la mobilité domicile-travail. Cette diminution s'explique par deux facteurs : l'essor du télétravail et l'adoption de modes de mobilité plus douce par le personnel. L'usage de la voiture individuelle entre 2017 et 2021 a, en effet, diminué de 10 %.

Les objectifs « Mobilité » du plan transition s'inscrivent entre autres dans le Plan de déplacement d'entreprise (PDE). En effet, en tant qu'entreprise comptant plus de 100 travailleurs, l'UCLouvain est soumise à l'obligation fédérale de diagnostic sur les déplacements domicile-travail. À Bruxelles, cette obligation va un cran plus loin puisqu'il s'agit de réaliser un Plan de déplacement d'entreprise : une initiative permettant de cartographier les usages de mobilité de sa communauté mais aussi d'étudier les

possibilités d'amélioration afin de mettre sur pied un plan de mobilité avec les mesures les plus adaptées.

En ligne avec la politique ambitieuse de mobilité FAST 2030 de la Wallonie – visant à diminuer d'un quart l'usage de la voiture et de multiplier par cinq l'usage du vélo – et du plan « Good Move » de la Région Bruxelloise, le Plan de déplacement entreprise 2021-2023 de l'Université se donne pour objectifs de réduire la part de la voiture dans les déplacements des étudiant·es et du personnel d'ici à 2030, pour arriver à 16 % des déplacements étudiant·es et 38 % des déplacements du personnel.

Pour implémenter la politique de mobilité, l'UCLouvain repose sur son « coordinateur mobilité » pour l'ensemble de l'institution et sur un spécialiste en mobilité pour les aménagements urbains. Un groupe de travail paritaire « Mobilité » mis en place par le Conseil d'entreprise en constitue le lieu de concertation. Parallèlement, un groupe stratégique « Mobilité » a été mis en place en février 2021 sur décision du Conseil rectoral, avec les objectifs suivants : l'articulation et le développement du volet mobilité du plan transition et de la stratégie mobilité pour le développement urbain. Il a en charge la gouvernance du plan mobilité, la priorisation des axes, le suivi de la mise en œuvre et l'articulation avec les organes compétents (dont le Conseil d'entreprise).



Objectifs stratégiques

Objectif 1

Documenter les comportements de mobilité de la communauté universitaire et anticiper les possibles évolutions

Objectif 2

Réduire la demande en déplacements pour améliorer la qualité de vie et réduire les émissions

Objectif 3

Inciter chaque membre UCLouvain à adopter une mobilité plus partagée et plus douce

Les avancées

Documenter les comportements de mobilité de la communauté universitaire

Dans le cadre des dispositions légales en vigueur, tous les trois ans, l'Université s'attache à mieux appréhender la mobilité de son personnel et des étudiant.es entre leur lieu de résidence et les campus de l'UCLouvain, mais aussi dans le cadre de leurs éventuels déplacements professionnels.



Motivée par l'ambition du Plan transition d'une meilleure représentativité de cette enquête afin d'en tirer des conclusions plus pertinentes, l'édition 2021 a rassemblé près de 10 000 réponses représentant plus de 40 % du personnel et 20 % des étudiant.es.

Si les résultats varient d'un site à l'autre, notamment en fonction de son accessibilité globale, les tendances sont similaires, avec un recul du recours à la voiture et une augmentation des alternatives de mobilité plus douce tant pour les étudiant.es que pour les membres du personnel.

 Info web

CHIFFRES-CLÉS

Entre 2017 et 2021 :

-  Usage de la voiture individuelle par le personnel **diminué de 10 %**
-  Empreinte carbone **réduite de 25 %** pour la mobilité domicile-travail

PART MODALE DES TRAJETS RÉSIDENCE - CAMPUS DES ÉTUDIANT·ES DE L'UCLouvain PAR SITE

MODE DE TRANSPORT PRINCIPAL	Louvain-la-Neuve	Bruxelles Woluwe	Bruxelles Saint-Gilles	Mons	Tournai	Total
VOITURE (seul ou famille)	21 %	12 %	3 %	49 %	27 %	21 %
COVOITURAGE	4 %	2 %	1 %	4 %	2 %	4 %
MOTO OU CYCLOMOTEUR	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %
TRAIN	19 %	10 %	10 %	12 %	10 %	17 %
AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN	14 %	47 %	56 %	12 %	6 %	20 %
VÉLO	3 %	3 %	4 %	2 %	1 %	3 %
A PIED	39 %	26 %	25 %	21 %	54 %	35 %
EFFECTIF	4 874	1 184	155	316	113	6 701

Source : Enquêtes Plan de Déplacement Entreprise (PDE) 2021

PART MODALE DES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL DES EMPLOYÉ·ES DE L'UCLouvain PAR SITE

MODE DE TRANSPORT PRINCIPAL	Louvain-la-Neuve	Bruxelles Woluwe	Bruxelles Saint-Gilles	Mons	Tournai	Total
VOITURE (seul ou famille)	51 %	34 %	25 %	88 %	48 %	48 %
COVOITURAGE	2 %	1 %	0 %	0 %	0 %	2 %
MOTO OU CYCLOMOTEUR	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %
TRAIN	20 %	13 %	10 %	4 %	33 %	18 %
AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN	6 %	30 %	20 %	1 %	0 %	10 %
VÉLO	8 %	12 %	30 %	3 %	14 %	9 %
A PIED	12 %	9 %	15 %	4 %	5 %	12 %
EFFECTIF	2 250	505	20	67	21	2 870

Source : Enquêtes Plan de Déplacement Entreprise (PDE) 2021

Inciter chaque membre UCLouvain à adopter une mobilité plus partagée et plus douce

Les objectifs du Plan de Déplacement Entreprise sont opérationnalisés dans un plan d'actions et via la mobilisation des moyens nécessaires. Si de nombreux incitants pour une mobilité bas-carbone sont déjà en place, tels que le remboursement total des transports en commun pour le personnel, l'indemnisation des trajets à vélo ou 1 200 places de stationnement pour vélos dont une bonne partie sécurisées l'Université, a validé une série d'actions supplémentaires pour une mise en œuvre et un impact rapides.

Celles-ci visent notamment à augmenter de manière significative le nombre places de stationnement pour vélos, à simplifier le remboursement des kilomètres parcourus à vélo, et à inciter à l'utilisation de celui-ci, des transports en commun et de la plateforme de covoiturage de l'Université.

 Info web

Quelques actions phares :

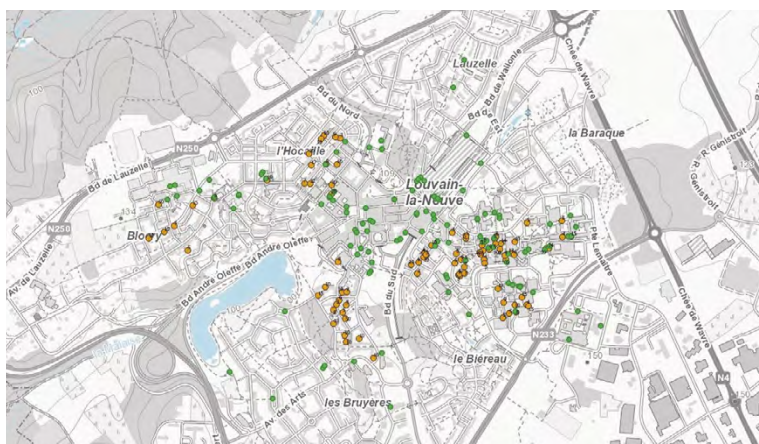


POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'ABRIS POUR VÉLOS SÉCURISÉS

L'Université investit depuis de nombreuses années dans les infrastructures pour faciliter les déplacements à deux roues vers ses sites. Un nouvel abri pour vélos sécurisé et accessible tant au personnel qu'aux étudiant·es vient d'ailleurs d'être inauguré du côté de la Faculté des bioingénieurs à Louvain-la-Neuve en juin 2022. D'autres

abris sécurisés sont proposés tant à Woluwe qu'à Louvain-la-Neuve. Les réflexions sont en cours pour poursuivre cette politique.

Ces abris sécurisés sont complétés par des arceaux à vélos ouverts présents sur l'ensemble du site à proximité de la plupart des bâtiments académiques mais plus rarement près des nombreux logements étudiants. C'est pourquoi, dans le cadre du PDE, l'aménagement de près d'un millier de barres à vélo supplémentaires a été validé. Les études de positionnement étant achevées, les marchés publics sont en cours pour une mise en œuvre à partir de fin 2023.



 Info web

En vert, l'existant, en orange, les propositions d'ajout (encore à valider) - Source : INESU



REMBOURSEMENTS DES KILOMÈTRES À VÉLO

Outre des infrastructures en amélioration constante, l'Université facilite également la pratique du vélo en offrant une indemnité pour les kilomètres parcourus pour son personnel qui vient travailler en utilisant ce mode de transport. Celle-ci s'élève à 25 centimes par kilomètre, ce qui

permet de couvrir les frais d'entretien régulier du vélo. Plus de 300 personnes en profitent régulièrement pour un budget total de 97 000 euros en 2022 soit près de 400 000 km parcourus, un doublement en un an !

NOMBRE DE KILOMÈTRES VÉLO REMBOURSÉS ANNUELLEMENT

	2011	2014	2017	2019	2020	2021	2022
KM VÉLO REMBOURSÉS	63 661	70 591	111 217	179 152	176 848	195 976	387 681

source : ARH (Administration des Ressources Humaines)

* TEST DE VÉLOS ÉLECTRIQUES AVEC COACHING

Avec l'émergence du vélo électrique, une partie bien plus grande du personnel pourrait également réaliser tout ou partie

de ses trajets à vélo de manière plus régulière. De fait, en fonction des sites, 30 à 60 % des membres du personnel de l'UCLouvain habitent à moins de 10 km de leur lieu de travail. Pour les encourager à réduire leur usage de la voiture individuelle, l'Université fait l'expérience, depuis mai 2022 et en partenariat avec la province du Brabant wallon et l'asbl Pro Velo, de leur donner la possibilité de tester gratuitement pendant un mois un vélo électrique, le tout avec un coaching personnalisé.

Une expérience qui a rencontré un grand succès avec près de 50 membres du personnel ayant déjà testé. Une expérience positive qui s'élargit à raison de 6 séances par an dont les sites de Woluwé et Mons.



© C. Falisse

* BIKE DAY

Pour fédérer sa communauté et visibiliser l'ensemble de ses actions en faveur de l'utilisation du vélo, l'Université a relancé le Bike Day en mai 2022. Une action ouverte

à tou-tes les cyclistes, occasionnel-les ou réguliè-res, et proposant des stands pour obtenir des conseils ou encore effectuer la révision de son vélo. Cette édition de reprise a réuni près de 200 personnes, le tout autour d'un petit déjeuner convivial offert à chaque participant. Le Bike Day a également été organisé à l'UCLouvain Mons le 22 septembre avec au programme un petit déjeuner offert, une découverte du parcours entre le campus et la gare de Mons et un check-up des vélos.

 Info web






© C. Falisse

* GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR LE PERSONNEL

Depuis de nombreuses années, les abonnements en transport en commun (SNCB, TEC, STIB) sont pris en charge pour tous les membres du personnel qui les utilisent

pour leur trajet domicile-travail, mais également, bien entendu, pour les déplacements professionnels.

CHIFFRES-CLÉS

-  **1 200 places de vélos** sur l'ensemble des campus, **+ 1 000 places prévues** pour 2023
-  **6 abris vélos sécurisés** actuellement, **+ 2 planifiés**
-  **400 000 km à vélo remboursés en 2022**

Réduire la demande en déplacements pour améliorer la qualité de vie et réduire les émissions

* UNE CHARTE SUR LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS INTERNATIONAUX

Le développement des réseaux internationaux fait partie de l'ADN du métier de chercheur et chercheuse, ainsi que de l'Université. La réduction de l'empreinte environnementale de nos déplacements internationaux constitue donc un véritable défi. Il s'agit dès lors de reconnaître l'importance de l'expérience internationale tout en diversifiant ses modalités (mobilité virtuelle, séjours moins fréquents mais plus longs, etc.) et en favorisant les transports « bas-carbone » là où c'est possible. Dans le cadre du plan transition et sur la base d'une expérience concluante

dans un institut de recherche, le conseil académique a approuvé, en janvier 2021, une charte pour des déplacements internationaux responsables. En septembre 2022, cette charte était adoptée par 90 % des instituts de recherche (moyennant adaptation pour deux instituts), lieux principaux de la mobilité internationale, par l'administration centrale, ainsi que par deux facultés.

Cette charte s'articule en trois différents volets : réduire, remplacer, contribuer.

 Info web

* LA CAMPAGNE : « FAITES DE CHAQUE TRAJET UN BON PLAN ! »

Afin de soutenir la stratégie mobilité de l'Université et faire connaître les alternatives de mobilité durable déployées sur les différents campus, l'UCLouvain a lancé au printemps 2023 une campagne de communication pour une durée de 3 ans.


Avec la campagne « Trajets Bons Plans », l'université souhaite aider sa communauté à considérer chaque trajet comme une opportunité. Que ce soit à pied, à vélo, en bus, en train ou en covoiturant, chaque trajet peut devenir une occasion de se détendre, de faire du sport, de se rencontrer ou même de partir à l'aventure, tout en réduisant son impact sur l'environnement !

En invitant à tester d'autres trajets et d'autres modes de déplacement, la campagne questionne le recours automatique à la voiture en solo pour susciter l'utilisation plus fréquente, voire régulière de modes de déplacement plus doux.

 Info web



CHIFFRES-CLÉS

 En 2023, la **charte sur les déplacements professionnels internationaux** a été adoptée par tous les instituts de recherche

 La **part modale du train** dans les déplacements européens est passée de 16 % en 2017 à 21 % en 2021



APPLIQUER UNE POLITIQUE SIMPLE ET UNIFIÉE EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail est aujourd'hui de plus en plus simple et efficace grâce au développement des technologies de la communication. Il permet bien évidemment d'éviter une partie des trajets pendulaires. Il peut également engendrer une plus grande satisfaction pour les travailleurs et les travailleuses par l'amélioration de leur qualité de vie, ainsi qu'un gain de productivité pour certains postes. En termes écologiques, le télétravail est un moyen de réduire l'empreinte environnementale par travailleur (voir l'étude de l'ADEME de 2020 ²). Néanmoins, si les outils de travail à distance se sont généralisés avec la crise sanitaire, de nombreux métiers nécessitent une présence sur le lieu de travail et ils ne remplacent pas la richesse des contacts informels et des réunions d'équipe en présentiel. Dans le cadre du conseil d'entreprise, un encadrement du télétravail comme outil de conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle et familiale a été mis en place depuis 2014. Il est également un outil intéressant en vue de réduire la demande en dépla-

cements du personnel, particulièrement aux heures de pointe qui sont les plus impactantes. Ainsi, dans un souci d'équilibre, l'actualisation de la convention collective de travail signée par les partenaires en 2022 offre plus de flexibilité dans l'application du télétravail, notamment en prévoyant un avenant au contrat de travail conclu pour une durée indéterminée, une potentielle suspension de télétravail pour une période et une raison déterminées, les jours non télétravaillés dans ce cas pouvant être reportés ou encore la possibilité d'organiser le télétravail sur une période de deux semaines, par journées entières, sans dépasser la moitié du temps de travail.

Aujourd'hui, en partie en conséquence de la crise sanitaire, le télétravail structurel se met en place de manière accélérée, avec un triplement des conventions individuelles. En juillet 2022 on en dénombre 442, contre 173 en 2019.

² ADEME. (2020). « Caractérisation des effets rebond induits par le télétravail »

CHIFFRES-CLÉS



Plus de 500 membres du personnel bénéficient d'une convention de télétravail, contre 160 en 2020



FINALISER L'ÉQUIPEMENT DES SALLES DE VISIOCONFÉRENCE

Accéléré avec la crise sanitaire, l'équipement des salles de réunion avec du matériel adapté à la visioconférence est maintenant généralisé au sein de l'Université : on dénombre près de 40 salles à Louvain-la-Neuve, 6 à Woluwe, 3 à Mons, une à Saint-Gilles et une à Tournai. Tous les sites sont équipés et le présentiel, le comodal tout comme le distanciel sont maintenant des habitudes bien intégrées en fonction des besoins.

CHIFFRES-CLÉS

En 2022 :



Plus de **50 salles équipées** pour la visioconférence sur l'ensemble des campus



3 nouveaux espaces de coworking en test

DES ESPACES DE COWORKING

Pour faciliter le travail parfois itinérant de ses professeur-es et membres du personnel, l'UCLouvain met à disposition plusieurs espaces de travail partagés, notamment dans les Halles universitaires et les Learning Centers.

Prochaines ÉTAPES et DÉFIS

- S'adapter à l'utilisation de plus en plus flexible des alternatives de transport par une politique « mobilité » personnel adaptée à la multi - modularité et en recourant aux solutions offertes par les partenaires de la mobilité (SNCB, STIB, TEC...).
- Mettre en lumière et promouvoir les actions de mobilité douce via une campagne de communication pluriannuelle visant à mieux faire connaître les alternatives « mobilité » soutenues par l'Université et le déploiement de dispositifs d'appui qui y sont liés.
- Agir sur la mobilité étudiante en mettant l'accent sur une communication adaptée à leurs besoins (informations, astuces, conseils pratiques, accessibilité financière...) ainsi qu'en renforçant leur accessibilité aux modes de transports alternatifs (bourses aux vélos, magasin et service de réparation sur site, abonnements avantageux auprès des partenaires mobilité...).
- Poursuivre l'aménagement des infrastructures sur les sites (bornes de recharge électrique, abri vélos sécurisés...)

Enfin, si les différents niveaux de pouvoir s'accordent pour investir dans les infrastructures pour favoriser la mobilité douce, le défi majeur pour un transfert modal rapide reste la mise en œuvre effective de projets importants de réaménagements d'infrastructures dans et autour de nos campus. En ce sens, il faut mentionner le projet d'autoroutes cyclables du gouvernement wallon, qui a pour ambition la construction de corridors réservés aux cyclistes, dont une voie reliant directement Louvain-la-Neuve et Bruxelles, promettant aux cyclistes un trajet de moins d'une heure et une autre voie qui relierait le réseau flamand à Ottignies en passant par La Hulpe et Rixensart. La première de ces voies devrait voir le jour en 2023.

La SNCB poursuit le développement du réseau RER en intervenant actuellement à la gare d'Ottignies. La mise à 4 voies du tronçon Ottignies/Louvain-la-Neuve devrait être terminée d'ici fin 2023, ce qui devrait améliorer la ponctualité des trains et donc les correspondances. Infrabel prolonge actuellement les quais de la gare de Louvain-la-Neuve. Cela devrait permettre d'accueillir des trains plus longs (4 voitures au lieu de 3) et éventuellement des liaisons plus directes (trains de type IC/IR).

Quant au TEC, il poursuit son développement avec notamment la nouvelle ligne E6 qui relie Gembloux à Wavre en passant par Louvain-la-Neuve. En outre, l'UCLouvain a été invitée à participer à l'évaluation des lignes express tant en Brabant wallon qu'à Mons et suit attentivement les travaux qui visent à la réorganisation à terme de l'ensemble des lignes par province.

ODD et MOBILITÉ UCLouvain



« Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable. », c'est en ces termes que l'ONU intègre la santé et le bien-être aux Objectifs de Développement Durable. D'après l'OMS, la sédentarité représente l'un des principaux facteurs de risque de mortalité liée aux maladies non transmissibles. Dès lors, **en incitant la communauté universitaire à se rendre sur site en vélo et à pied, l'Université contribue à la bonne santé et au bien-être** de ses membres et donc à l'ODD 3.



D'une manière générale, les différentes actions mises en place par l'Université en matière de mobilité participent également et principalement au onzième objectif de développement durable qui vise à **développer des villes et des communautés durables**, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.



La mobilité du personnel et des étudiant·es de l'UCLouvain constituant le poste d'émissions de gaz à effet de serre (GES) le plus important de l'Institution, en **agissant sur la diminution des déplacements en transports les plus émetteurs de GES**, celle-ci contribue à son échelle et de manière significative à la lutte contre les changements climatiques.

Éditeur responsable :

Marthe Nyssens (UCLouvain/RECT)
1, place de l'Université, 1348
Louvain-la-Neuve, Belgique
3^e édition - septembre 2023

Rédaction

Équipe transition UCLouvain

Graphisme

Isabelle Sion (www.mordicus.be)